



FETE DE LA POTERIE Puces Artisanales et Culturelles 22 septembre 2024

Bonjour,

A l'occasion de la fête de la Poterie, l'association « La Poterie de Saint Porchaire » organise ses

Puces Artisanales et Culturelles.

Vous souhaitez y participer ?! Nous vous invitons à vous inscrire à l'aide du bulletin cijoint.

L'installation se fera le jour même à partir de 8 h du matin, le dimanche 22 septembre 2024, autour de La Poterie. Les manifestations se dérouleront de 10 h à 18 h.

Le bulletin d'inscription complet est à retourner au plus tard le 8 septembre 2024 :

- En le déposant à l'accueil de l'association,
- Ou en version numérisée par mail.

Chantal et Luisa se tiennent à votre disposition pour toutes questions relatives à notre manifestation :

Chantal: 06.42.18.94.29Luisa: 06.47.85.53.01

Une restauration et une buvette seront à votre disposition sur place.

Artistiquement, culturellement, A bientôt!

L'association La Poterie de Saint Porchaire





FETE DE LA POTERIE Puces Artisanales et Culturelles – Dimanche 22 septembre 2024 BULLETIN D'INSCRIPTION

No	m :	Prenom:
Adı	resse:	
Co	de Postal :	Ville :
Tél	léphone	Adresse mail :
Vo	us êtes ? (Cochez la case correspondante)	
<u> </u>	<u>Particulier</u>	
Ca	rte identité n°	
Dé	livrée le par	
	vu code du commerce (art L310-2, régime de voir pas participé à deux autres manifestations	es ventes au déballage). J'atteste sur l'honneur au cours de l'année.
<u> </u>	Professionnel - Fournir un K-Bis de moins de 3	mois.
N°	Siret:	
OB		
Nombre de mètre(s) linéaires sollicités x 1.50 € =		
	règlement sera sollicité le jour de la manifes du métrage constaté.	station au moment de votre installation et au
Règlement de la manifestation		
1.	Les véhicules seront acceptés pour l'installation, faite.	ils devront être déplacés une fois votre installation
2.	de 9h, toute personne se présentant se verra refu	et l'installation devra être terminée pour 9h45. Au-delà user l'installation de son stand. Le remballage pourra engagent à l'issue de la manifestation à laisser leur échet. Tout objet non vendu doit être récupéré.
3.	en aucun cas être tenus pour responsables d détériorations. Les exposants doivent à cet effe également à respecter la législation en vigueur	lité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent es litiges tels que pertes, vols, casses ou autres et être couverts par une assurance. Ils s'engagent en matière de sécurité et de conformité des biens.
4. 5.	L'association La poterie de St Porchaire se degage Les emplacements sont proposés sans table, chair Tout dossier incomplet ne sera pas pris en con	
□ J	Je reconnais avoir pris connaissance du règlement e	t m'engage à le respecter.
	Date Sign	e de l'inscription :